

CONSEIL MUNICIPAL DE TAUVES
SEANCE DU 4 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 août à 18h, le Conseil Municipal de TAUVES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERRE Christophe, Maire.

Présents : SERRE Christophe, SERRE Léa, DESPREZ Céline, DAUPHIN Bernard, BOYER Marie-Noëlle, HUGUET Brigitte, HOMMEAU Virginia, BOURGEOIS Hugo, GOICHOT Daniel, SAURAT Sylvie, ESPINOUE Sandrine puis PIALOUX Manon à partir de 18h43

Excusés :

VERGNOL Christophe pouvoir à HOMMEAU Virginia

GIAT Laurent pouvoir à DAUPHIN Bernard

FALGOUX Jean-Louis pouvoir à HUGUET Brigitte

PIALOUX Manon pouvoir à SERRE Léa (jusqu'à son arrivée à 18h43)

Secrétaire de séance : DESPREZ Céline

Date de convocation : 30 juillet 2026

Approbation du PV de la réunion du 11 juin 2026

Le procès-verbal est approuvé le 4 août 2026 avec 14 voix pour et 1 abstention (GOICHOT Daniel) avec les précisions suivantes : Daniel GOICHOT précise que quand il s'est battu pour les chemins, c'était dans l'intérêt collectif et non pour les privatiser et quand il a parlé pour le Pont de la Garde, c'était pour économiser de l'argent, en pensant à tout le monde et non à des individualités. Monsieur le Maire précise que rénover le Pont de la Garde est dans l'intérêt collectif comme l'aménagement foncier qui n'a créé aucun enclavement.

Avec ces précisions, le procès-verbal est adopté.

Monsieur le Maire propose de préciser l'ordre du jour :

-Végétalisation de l'espace communal – Demande de subvention au Département – ECOCOM+ 3

-Terrain de tennis – Choix prestataire gestion accès

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces deux compléments à l'ordre du jour.

Informations du Maire des décisions dans le cadre de ses délégations

-Foyer des jeunes – Travaux EURL GOIGOUX Hervé achevés et payés (4 749,64€ TTC). Devis signé pour la reprise d'une partie de l'installation électrique toujours suite vandalisme de 410€ TTC, entreprise EI BERNARD Elec. Suite à rencontre avec le président du foyer des jeunes, les membres de l'association vont réaliser la peinture du mur de fond.

-Facture de 2 007,91€ TTC – Entreprise Lemonnier - Travaux réseau assainissement en bas de la place du Foirail. Les réseaux étaient bouchés.

-Achats de matériel pour les services techniques : machine entretien bordures trottoirs : 2 397,60€ TTC ; plaque vibrante : 1 099,20€ TTC (pour tasser enrobé à froid ou cailloux).

-Recrutement nouveau remplaçant de l'agent technique en charge du nettoyage des bâtiments depuis le 22 juin 2026, temps partiel, 25h00 hebdo pendant période scolaire, 20h00 pendant l'été

-Communication : distribution par la poste de la 1^{ère} lettre d'information municipale accompagnée du programme des animations de juillet et de la carte bourg, villages, randonnée.

Sandrine ESPINOUE précise que les chemins ouverts par l'association Chemins et Patrimoine devraient apparaître. Monsieur le Maire répond que les chemins n'apparaîtront que quand ils seront déclarés, officialisés et conventionnés. Daniel GOICHOT précise qu'ils attendent une réunion avec Monsieur le Maire. Monsieur le Maire répond qu'il a écrit au secrétaire de l'association fin juin pour proposer un rendez-vous mais qu'il n'a pas eu de nouvelle depuis.

Sandrine ESPINOUE précise que dans la lettre d'information, il faudrait parler du 3919 – violences et des nuisances sonores. Monsieur le Maire précise que pour les nuisances sonores, la diffusion d'une information est en cours et est ouvert aux suggestions pour les supports de communication à venir.

Il précise également que sur 437 boîtes aux lettres données par la Poste, 71 enveloppes sont revenues en Mairie

1 – Finances

1.1 – Convention de fiabilisation des valeurs locatives des propriétés bâties

Monsieur le Maire informe le Conseil de la signature d'une convention que ne nécessitait pas de délibération (retour convention signée le 18 juin).

La fiabilisation des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) répond à un double objectif : équité fiscale et fiabilisation des ressources des collectivités locales.

Certains éléments dits « de confort » pris en compte dans l'évaluation foncière en système de référence 1970, devenus en réalité très courants, sont absents de l'évaluation de certains locaux d'habitation le plus souvent anciens, ce qui minore la valeur locative qui sert d'assise à la détermination de TFPB et THRS.

Concrètement, il s'agit d'un traitement de masse sur les locaux identifiés présentant des insuffisances de prise en compte de ces éléments de confort en y intégrant des éléments de confort tels que le raccordement aux réseaux d'eau courante et électrique, la présence d'un système de chauffage ou de climatisation, de WC, lavabos, douches ou baignoires.

Pour la Commune, 185 locaux d'habitation sont concernés par les éléments de confort manquants donnant une variation des bases communales de la taxe foncière de 16 783€ et une variation de cotisations taxe foncière totales 2024 après complètement des éléments de confort de 6 947€. Ces chiffres seront donc ajustés aux bases 2027.

1.2 – Vente de l'estrade

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'une offre de 1 900€ pour la vente de l'estrade.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-autorise la vente citée ci-dessus au prix indiqué ;

-autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession dont les différentes opérations comptables de sortie de l'actif.

1.3 – Décisions modificatives n° 2 – Budget principal

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°2 suite à une demande du SGC (erreur d'instructions d'imputation)

INVESTISSEMENT :	Recettes	Dépenses
2135 opération n°203		- 691€
20415331 opération n°182		+691€
Total investissement :		0€

Sur proposition du Maire et afin de réajuster les inscriptions budgétaires, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 exposée ci-dessus.

1.4 – FIC – Modifications dossier 2026

Monsieur le Maire rappelle les demandes de subventions 2026 pour les travaux du mur du cimetière auprès de l'Etat (DETR) et du Département (FIC).

La Préfecture a envoyé un refus pour la DETR 2026 pour des raisons de manque de crédits : 90 dossiers déposés pour un montant de 5 986 399€ pour une enveloppe disponible de 2 601 554€.

Il est proposé de ne pas confirmer la demande de subvention départementale pour le mur du cimetière qui ne sera pas rénové cette année et, à la place, déposer 2 dossiers auprès du Département. L'enveloppe FIC disponible est de 38 476€ HT de travaux subventionnables à 40%.

FIC 2026 – Dossier n° 1 – Aménagement et accessibilité commerces place Gabriel Molinier

Monsieur le Maire présente le dossier d'aménagement et d'accessibilité à des commerces place Gabriel Molinier pour un montant de 12 014,10€ HT.

Il est proposé de solliciter 40% de FIC soit $12\,014,10\text{€} \times 40\% = 4\,806\text{€}$.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- charge le Maire de déposer le dossier complété de demande de subvention auprès du Département ;**
- demande une dérogation pour engager cette opération avant le vote de la subvention ;**
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.**

FIC 2026 – Dossier n°2 – Amélioration et sécurisation du bâtiment de l'école

Monsieur le Maire présente le dossier concernant l'amélioration et la sécurisation du bâtiment de l'école pour un montant total de 52 830,26€ comprenant :

- le changement de la porte du réfectoire : 4 133,61€ HT
- le remplacement des pare neige : 7 355€ HT
- la réparation des cheneaux côté cour : 21 512€ HT
- le bardage bois extérieur : 19 829,65€ HT

L'enveloppe disponible est de 26 461,90€ pour une subvention de 40% soit 10 585€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- charge le Maire de déposer le dossier complété de demande de subvention auprès du Département ;**
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Pour cette opération qui pourra voir le jour en 2027, il sera demandé à la commission bâtiment de prioriser les travaux dans le but de respecter un plafond de dépenses à fixer le moment venu. Ces travaux pourraient se faire en même temps que les panneaux photovoltaïques, opération déjà validée dans le cadre du groupement de commande avec la Communauté de Communes et les autres communes volontaires. Ces travaux pourraient aussi se faire sur plusieurs années...

Daniel GOICHOT demande combien d'entreprises ont été consultées pour les travaux du mur du cimetière. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas encore eu de consultation, le dossier de subvention est basé sur le chiffrage de la DRAT. Ce projet sera revu plus tard directement avec des entreprises locales pour de l'enrochement avec l'espoir d'une solution moins onéreuse.

Sylvie SAURAT précise qu'elle a entendu dire que les locaux intérieurs de l'école tombent un peu en ruine, la salle de sieste est humide. Bernard DAUPHIN précise que la salle de sieste n'est pas humide depuis les travaux extérieurs de descente d'eau depuis le toit terrasse et la pose d'une ventilation. Céline DESPREZ précise que dans cette salle, il reste une plaque du plafond à changer. Sylvie SAURAT a entendu dire également que l'école souhaitait un chauffe-eau supplémentaire. Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de chauffe-eau dans les sanitaires des grands pour des raisons d'économie d'énergie (un chauffe-eau va tourner pour une utilisation minime en consommant beaucoup d'électricité pour le maintenir en température).

Monsieur le Maire précise que les demandes de l'école sont permanentes, il faut prioriser ce qui est nécessaire par rapport au facultatif. Les services techniques vont passer la dernière semaine d'août à faire des petits travaux, réparer et poncer le jeu extérieur, ensuite ils interviennent tous les mercredis suivant les demandes, le plombier va intervenir pour une fuite sur un des toilettes, l'électricien doit finir l'installation des projecteurs dans la cour et changer celui de l'entrée, les rideaux vont être changés dans le bureau de la Directrice.....

1.5 – Végétalisation de l'espace communal – Demande de subvention au Conseil Départemental – ECOCOM+ 3

Monsieur le Maire présente la nouvelle aide du Département dans le cadre du programme ECOCOM+ 3 proposant de favoriser la végétalisation des espaces publics communaux.

Après les fortes chaleurs et la sécheresse qui se renouvelle chaque année, Monsieur le Maire propose de planter des végétaux résistants adaptés au climat local et au changement climatique (arbres, arbustes) en différents lieux du bourg : vers l'école, place Gabriel Molinier, parking de la MSP... Le dispositif d'aide est fixé à 80% du montant HT des projets dans la limite de 5 000€ par bénéficiaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord pour l'achat de végétaux ;**
- charge le Maire de déposer la demande de subvention pour un montant de 4 000€ (5 000 x 80%) ;**
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Arrivée de Manon PIALOUX à 18h43

2 – Personnel et organisation service cantine scolaire

Le conseil municipal du 27 août 2025 avait créé un poste d'agent technique pour la cantine de septembre

à juillet. L'agent recruté a effectué 31 semaines à 8,98 heures soit 278,38 heures. Le volume horaire de base était de 32,24h / mois auxquelles se sont ajoutées des heures complémentaires de remplacement de février à juin. Le coût total chargé est de 6 869,96€ pour 371h67 heures de travail soit 0,2 ETP.

Il est proposé de se positionner sur l'organisation du service cantine scolaire 2026-2027. Une complémentarité entre l'agent technique communal et l'option prestation de service peut permettre de couvrir le service, dont pour la prestation externe 2 heures d'intervention de 11h30 à 13h30 : installation salle réfectoire de 11h30 à 12h00, service repas de 12h00 à 13h00, surveillance enfants 13h00 à 13h30. Pour l'agent technique titulaire : installation salle, service repas, surveillance enfants puis à 13h30 vaisselle et nettoyage cuisine.

Il manque donc le nettoyage du réfectoire. Il est proposé de délibérer sur cette mission, et de l'activer seulement en cas de besoin. Pour la rentrée de septembre, le remplaçant de l'agent technique arrêté doit pouvoir assurer cette fonction.

2.1 – Prestation Maison Saint Joseph – Service cantine

Monsieur le Maire précise que la Maison Saint Joseph peut continuer à assurer le service de la cantine 2h par jour pour toute l'année scolaire.

Il est donc proposé de continuer pour 2026 – 2027 avec le prestataire de services.

L'option du prestataire est facturée 0,90€ TTC par repas, pour la mise à disposition d'un agent dont la mission, après livraison des repas, sera donc : 11h30 – 12h : préparation réfectoire, 12h – 13h : service 13h – 13h30 : surveillance

2.2 – Contrat à temps partiel – Service cantine

Considérant la nécessité de créer un emploi lié à un accroissement d'activités pour le service cantine ; Conformément à l'article L 313-1 et L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour des emplois de catégorie A/B/C, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, il conviendrait d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à un agent contractuel à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 2 juillet 2027.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte les propositions ci-dessus ;**
- charge le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.**

Ce contrat devrait à priori couvrir environ 4h/semaine pour le ménage du réfectoire en aide avec le 2^{ème} agent technique.

3 – Points travaux et projets

Comme pour chaque conseil, il est proposé de faire le point sur l'avancement des projets d'investissement et de prendre les décisions nécessaires. Il est opportun, ce jour, de changer de fusil d'épaule concernant l'enchaînement de certaines opérations et de tenir compte d'une part de refus de subventions et d'autres part d'opportunités nouvelles de financement

3.1 – Pont de la Garde

Le démarrage des travaux date du 6 juillet 2026 après passage de la LPO le 18 juin avec accord de démarrage des travaux. Bernard DAUPHIN rend compte de leur avancement.

Au 29 juillet 2026, le point d'avancement des travaux est le suivant :

- Dérivation du cours d'eau (100%)
- Nettoyage des abords de l'ouvrage (100%)
- Sécurisation de la cavité dans la voûte en aval (100%)
- Confection des parafeuilles (100%)
- Béton projeté de la voûte (100%)
- Élévation des murs en aile (partie béton 90%)

La Commune va mandater la situation n°1 d'un montant de 58 395,48€ TTC incluant une partie de l'actualisation (3 615,48€ TTC)

Les travaux devraient être achevés en septembre, l'arrêté préfectoral modifié permettant des travaux de mi-juillet à fin octobre.

3.2 – Aménagement du secrétariat de Mairie

Monsieur le Maire présente le projet d'amélioration de l'accueil du public et des conditions de travail dans le secrétariat de mairie. Des devis ont été demandés à différentes entreprises, elles sont venues sur place. Il paraît opportun d'inverser le sens d'ouverture de la porte avec une rotation de la droite vers la gauche. Le devis pour inverser le sens de la porte s'établit à 830,68€ HT avec l'entreprise GOUNY TMB.

Pour l'agencement, avec un accueil du public séparé des deux postes de travail administratifs, l'offre de ZWILLER conviendrait le mieux. Le devis d'aménagement est de 5 936,10€ HT. Il en est débattu dont notamment la conservation ou non des deux bureaux actuels. Après discussion et avis des secrétaires, la proposition est validée sans changement des bureaux permettant une dépense moins élevée. Il convient de bien séparer la partie accessible au public du reste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte ce projet d'aménagement du secrétariat et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Des devis sont en cours pour une climatisation au 1^{er} étage. En raison des volumes cela semble compliqué pour le rez-de-chaussée. Il est bien dommage de subir ces surchauffes accentuées par les préconisations de l'ABF au moment des travaux il y a 15 ans.

Monsieur le Maire précise que la Directrice de l'Office de Tourisme a envoyé un devis pour la pose de film solaire sur le haut des fenêtres de l'office de tourisme – artisanat. Celui-ci sera engagé par la Commune pour un montant de 1 080€ TTC.

Il faudra également réfléchir pour la salle des expositions à la pose de stores ou de films solaire.

3.3 – Projet de crèche intercommunale

Le projet de réhabilitation de la crèche de Tauves est en cours. La société SCP Estier LECHUGA a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Les études sont en cours de finalisation et le dépôt du permis de construire est imminent. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 522 000€ HT.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs partenaires ont d'ores et déjà accordé des subventions, réparties comme suit :

- CAF du Puy-de-Dôme : 174 000 € ;
- Etat - DETR : 150 000 € ;
- MSA : 25 000 €.

La CCDSA va solliciter une subvention auprès du Département au titre du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD). Ceci vient d'être validé au dernier conseil communautaire, le marché va être lancé prochainement.

Une réunion a eu lieu à la communauté de communes pour faire le PV du syndic de copropriété. Pour la 1^{ère} année, depuis la vente, les seules dépenses sont liées aux assurances, la communauté de communes va nous refacturer la moitié de l'assurance de la copropriété.

La rénovation des cheneaux sera englobée dans le projet global d'investissement.

3.4 – Terrain de tennis – Choix prestataire gestion accès

Suite au dernier Conseil, une négociation a eu lieu, Monsieur le Maire présente le devis reçu de TAZE électricité sans la gestion de l'éclairage d'un montant de 5 388€ HT soit un montant inférieur au devis initial sans l'option de connexion avec l'éclairage public -952,50€ HT soit un devis de 6 465,60€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte ce devis et autorise le Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

3.5 – Travaux Gendarmerie

Suite au dernier Conseil, les élus de la Région ont été sollicités, cela reste en attente de réponse, ainsi que le service immobilier de la gendarmerie. Une rencontre sur site a eu lieu avec le maître d'œuvre, le Maire et Bernard Dauphin. Avec un peu de bon sens, une partie des façades peu abimée sera conservée permettant de diminuer l'enveloppe budgétaire des travaux. Le dossier de consultation des entreprises revu à la baisse sera finalisé pour septembre.

3.6 – Présentation projets résidences seniors et salle sport santé, et autorisation au Maire à négocier avec l'OPHIS

Les plans sont distribués et présentés, et annexés à la présente délibération.

Projet résidences Seniors

Monsieur le Maire rappelle les éléments validés lors du Conseil Municipal du 28 décembre 2024 pour une convention de partenariat (signée en mars 2025) et lors du Conseil Municipal du 21 février 2025.

- contrat de conduite d'opérations
- convention de groupement de commande

Cela correspond à un engagement des études en tranche ferme pour 6 000€ HT et 31 000€ HT pour l'OPHIS. La tranche optionnelle doit être affermie après validation du plan de financement et de l'accord sur la vente.

-Dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune et l'OPHIS, l'avis d'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre était en ligne le 10 juillet 2025. Une visite avait eu lieu fin juillet et les offres étaient à rendre début août. Le bureau d'architecte retenu est le bureau Atelier Max en septembre 2025.

Nous pouvons aujourd'hui présenter un projet qui peut être validé par l'OPHIS et par la Commune, avec 8 logements pour personnes âgées et une salle d'animation seniors.

La Commune conservera la salle d'animation.

Il paraît cohérent d'envisager les travaux en même temps pour limiter les nuisances et aboutir la reconversion du bâtiment ex-EHPAD, sous réserve des conditions financières.

Présentation projet salle sport santé et agrandissement de la MSP

Monsieur le Maire rappelle la validation de la proposition d'honoraires avec Atelier Max pour 4 000€ HT lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2025.

La définition du projet s'est faite en même temps que celui de la résidence senior. Une salle sport santé d'environ 160m² permet de conserver deux cabinets médicaux pour agrandir la MSP.

Il est encore prématuré d'officialiser les montants des travaux et la clé de répartition, mais suite à la rencontre entre le Maire et le DG de l'OPHIS ce 31 juillet, il est possible de confirmer :

- le principe de vente de la partie logements, la commune conservant la propriété du reste dont la salle d'animation, les accès escalier et ascenseur ;
- le principe d'une copropriété ;
- le groupement de commande pouvant être élargi au niveau inférieur de manière à conduire en même temps les deux opérations avec ce même maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, prend acte des plans présentés du projet de résidence seniors et la salle d'animation, et de la salle sport santé avec deux cabinets médicaux supplémentaires et autorise le Maire à poursuivre les discussions avec OPHIS.

4 – Motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Députée Christine PIRES BEAUNE.

Chaque année en France, selon la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, soit un enfant toutes les trois minutes.

La petite Lyhanna fait partie de ces victimes innocentes. Sa mort a profondément choqué les Françaises et les Français à juste titre. Elle révèle des failles importantes et persistantes dans la protection des victimes et le traitement judiciaire des violences sexuelles.

Cette situation doit s'arrêter. Le 25 novembre 2025, des députés venant de différentes familles politiques – sur proposition de Céline THIEBAULT-MARTINEZ – ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, une loi intégrale contre les violences sexuelles avec pour axes principaux :

- Le renforcement de la prévention, des mécanismes de détection systématique, de signalement et de la protection des victimes
- L'augmentation significative des moyens de la justice, des forces d'enquête et des services de protection de l'enfance
- La création de parcours de prise en charge des soins liés aux violences sexistes et sexuelles
- Le renforcement de la formation obligatoire des professionnels
- Le renforcement de la lutte contre les contenus pédocriminels et les plateformes diffusant des contenus favorisant les violences sexuelles

Cette loi intégrale, voulue par plus de 150 associations, doit être discutée au plus vite au Parlement.

Nous, élus de la République, membres du Conseil Municipal de Tauves, à l'unanimité, demandons l'ouverture au plus vite d'un débat parlementaire sur la loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

Sandrine ESPINOUE précise que presque 250 000 femmes subissent des violences et que 95% des plaintes sont classées sans suite. Manon PIALOUX considère que le problème c'est le droit français et la charge de la preuve (parole contre parole).

5 – Incendie en Gironde – Solidarité en faveur des communes sinistrées

Monsieur le Maire donne lecture du communiqué de presse reçu de l'AMF précisant le lancement de la mobilisation générale pour soutenir les communes sinistrées notamment en Gironde et dans le Var, en partenariat avec la Protection Civile.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT, Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Tauves tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la Commune de Tauves contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 700€ à la Protection civile, soit un euro par habitant.

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ce soutien financier, habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

En outre il est proposé de faire un dépôt de gerbe et une minute de silence ce samedi 8 août à 11h à l'occasion de leur fête et du méchoui.

6 – Informations et questions diverses

-Arrêtés préfectoraux liés à la sécheresse et à la canicule : une fois par semaine, l'arrêté planifiant les mesures de préservation de ressources en eau, est mis à jour. D'autres arrêtés (fauchage, feux d'artifice...) sont mis à jour par la Préfecture. Tous les arrêtés sont à disposition sur le site de la Commune et affiché en Mairie.

Concernant Kizou, pour le jeu qui utilise de l'eau, il est décidé de demander de ne pas arroser en continu mais de continuer à le mouiller uniquement ponctuellement pour des questions de sécurité, voir de l'arroser qu'en présence d'enfants ou en fin de journée ce qui est autorisé après 18h.

-Conseil Départemental – Sécurisation de l'axe routier RD922 – 3 arrêtés permanents de circulation créant ou actualisant la limitation de vitesse entre Bonnefont et Pont Vieux.

-Fête de Tauves les 12 et 13 septembre

-10 ans de la Bascule du 25 au 27 septembre

-Bilan borne de recharge – éléments transmis par TE63. Pour rappel, en 2023, nombre de sessions de charge : 97 et en 2024, nombre de sessions de charge : 96.

En 2025, 112 charges avec 70% d'abonnements souscrits et 30% en paiement direct. Au 1^{er} semestre 2026, 99 charges avec 48% avec abonnements, 43% en paiement direct et 9% autres et test de maintenance.

-Tour de table

-Congés de l'agent culturel : le remplacement est assuré par des agents de la Commune et pour 1,5 jours par des Elus.

La séance est levée à 19h55

Le procès-verbal est approuvé le 24 septembre 2026 à l'unanimité.

Le Maire, Christophe SERRE



La secrétaire de séance, Céline DESPREZ

